

**05020 - Frais de mission et de déplacements**

**Proposition de participation d'une délégation  
du Département du Bas-Rhin au congrès  
annuel de l'Assemblée des Départements  
de France (ADF) à Rennes / Mandat spécial**

**Rapport n° CP/2018/354**

**Service gestionnaire :**

A620 - Direction des services de l'Assemblée

**Résumé :**

Ce rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'approuver le déplacement d'une délégation du Département du Bas-Rhin à Rennes au 88<sup>e</sup> congrès de l'Assemblée des Départements de France (ADF) en novembre 2018.

L'Assemblée des Départements de France (ADF) organise son 88<sup>e</sup> congrès du 7 au 9 novembre 2018 à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Aussi, il est proposé à la Commission Permanente de décider de la participation d'une délégation du Conseil Départemental et de l'administration du Département à cette manifestation, dont les débats porteront sur la révision constitutionnelle, la réforme de la fiscalité locale et la contractualisation Etat-Collectivités.

Cette délégation serait composée des sept représentants suivants :

- Monsieur BIERRY, Président du Conseil Départemental,
- Monsieur FISCHER, 1<sup>er</sup> Vice-Président,
- Monsieur MAURER, Vice-Président,
- Madame DILIGENT, Vice-Présidente,
- Monsieur GARNIER, Directeur Général des Services du Département,
- Monsieur PICHON, Directeur de Cabinet,
- Madame STENGER, Cheffe de Cabinet.

Le montant prévisionnel des dépenses liées à ce déplacement est estimé à 6 040 € TTC maximum, comprenant les frais d'inscription au congrès, le transport (avion, train et transport urbain), l'hébergement et les repas.

Il est proposé à la Commission Permanente de délibérer sur l'opportunité de ce déplacement et d'approuver la liste des participants ainsi que la prise en charge des frais correspondants sur le budget du Département.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président,*

*- approuve le déplacement en train ou en avion d'une délégation du Département du Bas-Rhin pour participer au 88e congrès de l'Assemblée des Départements de France (ADF) du 7 au 9 novembre 2018 à Rennes ;*

*- décide dans l'intérêt du Département, de confier un mandat spécial à la délégation du Département du Bas-Rhin composée de*

*Monsieur BIERRY, Président du Conseil Départemental,*

*Monsieur FISCHER, 1er Vice-Président,*

*Monsieur MAURER, Vice-Président,*

*Madame DILIGENT, Vice-Présidente,*

*Monsieur GARNIER, Directeur Général des Services du Département,*

*Monsieur PICHON, Directeur de Cabinet,*

*Madame STENGER, Cheffe de Cabinet.*

*Elle décide en outre la prise en charge par le Département de l'intégralité des frais générés par ce déplacement, dans la limite du budget maximum imparti, estimé à 6 040 € TTC (frais d'inscription au congrès, transport avion, train et transports urbains, hébergement et repas).*

*Elle décide également de rembourser les frais supplémentaires qui seraient engagés le cas échéant par les participants, selon les dispositions en vigueur.*

Strasbourg, le 21/09/18

Le Président,



Frédéric BIERRY